



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 030-213000342-20221222-DN_2022_048_MP-AI

DÉCISION

2022/048/MP

**Objet : Marché n° 2022-001
MARCHÉ D'ASSURANCES**

Attribution

VU le Code de la Commande Publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
VU la délibération n° 20-013 du 10 juin 2020 portant délégations du Maire, paragraphe 4° ;
VU le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif au renouvellement des polices d'assurances de la ville ;

Le Maire

DÉCIDE :

- D'attribuer le **marché n° 2022-001** relatif au renouvellement des polices d'assurance à société SMACL, sise 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX selon les offres présentées pour les 3 lots pour un montant annuel (dans la limite de 4 ans) de :
 - Lot N°1 : Assurance Dommages aux Biens : 21 560.76 € TTC
 - Lot N°2 : Responsabilité Civile avec option GC1 Protection Juridique : 8 166.31 € TTC
 - Lot N°3 : Flotte automobile : 28 440.22 € TTC

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 22 décembre 2022.

Le Maire,

Juan MARTINEZ



*Publiée sur le site de la ville www.bellegarde.fr
le 23/12/2022*